

## Budget inter-anglican 2020-25 et contributions provinciales

### Introduction

1. Le présent document vise à fournir une structure et une formule budgétaires pour les contributions versées par les Provinces sur la période 2020-2025, dans le but de permettre au bureau de la Communion Anglicane (*Anglican Communion Office*, « ACO ») et aux Provinces de planifier avec confiance. Les propositions sont recommandées par le Comité permanent.

### Budget inter anglican

2. Le budget inter-anglican couvre les coûts de l'ACO dans le cadre de son travail d'appui aux Instruments de la Communion, et de ses activités principales qui découlent des décisions prises par les Instruments. Par commodité, dans le présent document, le budget inter-anglican est appelé « budget de l'ACC ».
3. Aux fins de la budgétisation, il est important de faire la distinction entre les différentes catégories de fonds :
  - Fonds non affectés : revenus provenant généralement des Provinces et d'autres sources pouvant être utilisés pour financer les dépenses générales de l'ACO, notamment dans le cadre de la gestion des Instruments de la Communion.
  - Fonds affectés : fonds reçus à des fins spécifiques qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre d'une demande de financement et/ou des limites imposées par le donateur. C'est par exemple le cas pour l'éducation religieuse au sein de la Communion anglicane qui est financée par la Fondation Saint Augustine.
  - Fonds dédiés : fonds non affectés qui ont été dédiés à un but spécifique par les trustees et qui peuvent être utilisés pour financer ce but spécifique ou, si nécessaire, peuvent servir à financer autre chose ; le seul exemple significatif de ces fonds dédiés est la contribution budgétaire annuelle aux prochaines réunions de l'ACC.

### Principes de budgétisation

4. L'ACC a un fonds de roulement limité mais, en raison d'un déficit de retraite important, les fonds détenus se transforment souvent en passif, les fonds non affectés nets étant d'environ 250 k£.
5. L'ACC doit chercher à budgétiser un excédent minimum de 2% par an en moyenne sur la période de six ans afin d'assurer le maintien en valeur réelle des réserves de l'ACC et la constitution de réserves destinées à couvrir les éventuelles baisses de revenus.

### Dépenses

6. Les dépenses non affectées de l'ACC concernent principalement les réunions et les activités des divers Instruments de la Communion. Le budget de dépenses couvre :

- Les coûts de fonctionnement de l'ACO, notamment le bureau du Secrétaire général, incluant tous les frais de personnel, de déplacement et de fonctionnement.
  - Les coûts de fonctionnement des programmes de l'ACO, notamment les programmes sur la mission, le genre, et le dialogue œcuménique, ainsi que la représentation auprès de l'ONU.
  - Les coûts de fonctionnement du Comité permanent – généralement une réunion en personnes par an (notamment une réunion autour de celle de l'ACC une fois tous les trois ans).
  - Les coûts de fonctionnement des *Primates' Meetings* (« réunions de primats ») – une fois tous les un ou deux ans.
  - Les coûts de fonctionnement des réunions de l'ACC tous les trois ans.
7. La flexibilité opérationnelle du budget de dépenses du CAC est limitée: les principales composantes de dépenses sont les suivantes : salaires (62%), frais de déplacement et autres dépenses de personnel (13%), frais de bureau (14%), frais directement associés au travail pour les Instruments de la Communion (11%).
8. Le budget de dépenses non affectées de l'ACC pour 2019 s'élève à 1 769 k£. Compte tenu de l'optimisme souvent trop ambitieux sur les ressources, il est proposé de planifier une augmentation des dépenses non affectées d'une année sur l'autre. Pour la période 2020-2025, une augmentation des fonds non affectés d'au moins 5% par an est prévu, un taux supérieur à l'inflation britannique.
9. Si le taux d'inflation au Royaume-Uni est de 2,5% par an, les dépenses budgétaires non affectées de l'ACC augmenteront comme suit :
- 2020 : 1 902 k£
  - 2021 : 2 044 k£
  - 2022 : 2 198 k£
  - 2023 : 2 363 k£
  - 2024 : 2 540 k£
  - 2025 : 2 730 k£

## Revenus

10. Les revenus non affectés de l'ACC proviennent principalement des contributions versées par les Provinces. En 2019, les contributions des Provinces sont budgétisées à hauteur de 1 390 k£, le total des revenus non affectés de l'ACC s'élevant à 1 893 k£. Les contributions des Provinces représentent donc 73% des revenus non affectés. Les autres sources de revenus non affectés inscrites au budget sont les dons versés par la *Compass Rose Society* (21%), et les autres revenus (6%). Ces chiffres sont globalement similaires à ceux de 2016-2018.
11. Le présent document engage l'ACO à collecter des fonds de manière proactive afin de maximiser les revenus de fonds non affectés (versés par la *Compass Rose Society* et d'autres donateurs). Toutefois, nous savons que la plupart des donateurs externes préfèrent financer des activités spécifiques que les coûts de base.
12. Comme indiqué ci-dessus, l'objectif est d'obtenir, chaque année, des revenus non affectés supérieurs de 2% aux budgets de dépenses indiqués au paragraphe 9 ci-dessus.
- 2020 : 1 940 k£

- 2021 : 2 085 k£
- 2022 : 2 242 k€
- 2023 : 2 410 k£
- 2024 : 2 591 k€
- 2025 : 2 785 k€

### Contributions des Provinces

13. Les contributions au budget inter-anglican découlent d'une résolution adoptée par l'ACC, notamment par la dernière Résolution 16: 6.4 :

*L'ACC réaffirme les résolutions 10.27 et 15.22 et appelle toutes les Provinces de la Communion anglicane à contribuer financièrement au budget du Conseil consultatif anglican.*

14. Cette décision a également été approuvée par les Primats, encore récemment lors de la Réunion des primats à Cantorbéry en octobre 2017 :

*Nous avons convenu de l'importance de la contribution de toutes les Provinces aux coûts opérationnels de soutien de la Communion, mais en fonction de la capacité et du potentiel de contribution de chaque Province.*

15. Lors des réunions de l'ACC et du Comité permanent, il a été reconnu à maintes reprises que les accords de contribution provinciaux étaient très insatisfaisants.

### Accords de contributions actuels

16. Les contributions versées par les Provinces en 2018 sont jointes en Annexe 1. Le budget repose essentiellement sur les quelques contributions versées uniquement par certaines grandes Provinces.

|       |                          |
|-------|--------------------------|
| 41,4% | Église d'Angleterre      |
| 21,9% | L'Église épiscopale      |
| 8,0%  | Australie                |
| 4,4 % | Aotearoa, NZ & Polynésie |
| 4,4%  | Canada                   |
| 3,4%  | Pays de Galles           |
| 3,1%  | Irlande                  |
| 3,0%  | Hong Kong                |
| 2,4%  | Écosse                   |
| 2,1%  | Japon                    |

17. Au total, les deux plus grandes Provinces ont contribué à hauteur de 63,3% des fonds reçus ; les cinq plus grandes Provinces ont contribué à hauteur de 80,0% ; et les 10 plus grandes Provinces ont contribué à hauteur de 93,9%.
18. Malgré les encouragements de l'ACC et du Comité permanent, et un régime de demandes de financement de l'ACO nettement amélioré, plusieurs Provinces versent des contributions nettement inférieures au montant demandé et 16 provinces n'ont apporté aucune contribution en 2018. Le nombre de Provinces ne versant aucune contribution est resté à peu près stable ces dernières années (15 en 2017, 17 en 2016, 16 en 2015) – il s'agit souvent des mêmes Provinces.
19. Quelle que soit sa définition, le principe d'« adhésion » s'applique à la Communion anglicane, et on ne peut tolérer davantage que près d'un tiers des Provinces n'apportent aucune contribution financière. Les Provinces ne versant aucune contribution ne répondent généralement pas du tout à la demande de contribution financière.

### **Contributions actuellement versées par les Provinces**

20. Actuellement, les contributions versées par les Provinces sont calculées sur la base des contributions précédentes et de l'inflation. Toutefois, pour les provinces dont l'historique des contributions n'est pas satisfaisant, le montant de la contribution annuelle qui leur est demandé n'est pas calculé sur la base de leurs contributions précédentes.
21. L'absence de formule permettant de calculer les contributions que devraient verser les Provinces fait que les demandes de contributions ne sont pas justifiées et sont à la fois injustes et illégitimes.
22. Les Provinces font de plus en plus souvent part de leur mécontentement ou de leur incompréhension vis-à-vis des accords de contribution, certaines n'hésitant pas à verser une contribution inférieure à celle qui leur est demandée. Le sujet de la contribution est rarement abordé avec les Provinces, pas plus que l'impact des contributions versées par chaque Province en termes de relation ou de responsabilité.

### **Éléments qui pourraient être pris en compte pour le calcul des contributions**

23. Continuer à baser les demandes de contribution sur l'historique des contributions ne résoudra pas complètement les problèmes posés par les modalités de calcul actuelles, car celles-ci ne sont ni logiques ni transparentes. Toutefois, cette méthode peut continuer d'être appliquée pendant une période de transition.
24. Pour que les contributions soient justes, il faudrait que la formule de calcul prenne avant tout en compte la taille de la Province et sa solidité financière.
25. Le nombre d'Anglicans dans une Province pourrait être un indicateur raisonnable de la capacité de la Province à contribuer, sous réserve d'un ajustement en fonction des revenus de la Province. Toutefois, il convient de souligner que le nombre de membres n'est pas connu avec suffisamment de certitude ou de précision en terme de définition. En effet, ce nombre n'est pas régulièrement communiqué par les Provinces à l'ACC, et n'est pas calculé selon la même définition.

26. L'ajustement en fonction du PIB par habitant permet de pondérer en fonction de la situation économique du pays ou des pays inclus dans la Province. Cependant, cela ne permettra pas non plus calculer de manière juste la contribution de la Province car cet ajustement prend en compte la situation économique nationale globale et non la situation financière des églises anglicanes.

### **Formule proposée**

27. Le fait que l'ACO ou tout autre organisme central détermine la taille et la solidité financière des Provinces pose un problème fondamental, une telle intervention risquant de froisser la susceptibilité des Provinces et ainsi créer un différend.

28. Les principes suivants sont recommandés :

- Que toutes les Provinces aient l'obligation de contribuer.
- Que les contributions soient basées sur la taille et la situation financière de chaque Province.
- Que la taille et la situation financière d'une Province soient déterminées par la Province elle-même.
- Que l'adhésion des Provinces au principe de contribution et à la justesse du modèle de calcul est essentielle à l'augmentation du nombre de Provinces versant une contribution.

29. La formule suivante est recommandée :

- Le nombre d'évêques en activité au sein d'une même Chambre des évêques provinciale est un indicateur raisonnable de la taille d'une Province : cela établit en effet une relation directe entre la densité et la croissance épiscopales d'une Province et sa contribution.
- Le montant de la rémunération accordée aux évêques par une Province est un indicateur raisonnable de la solidité financière de la Province : cela établit en effet une relation directe entre la capacité d'une Province à payer ses évêques et sa contribution – il est recommandé de se baser sur un équivalent temps plein et de prendre également en compte les coûts de logement.
- Les contributions provinciales devraient être fixées à 10% de la rémunération moyenne des évêques.
- La formule s'ajusterait automatiquement en fonction de la croissance de la Province en termes de nombre et de solidité financière.
- La formule s'ajusterait également automatiquement en fonction de l'inflation dans chaque juridiction de Province, mais pas en fonction des fluctuations des taux de change.

30. En résumé, la formule serait :

Nombre d'évêques x salaire épiscopal moyen x 10%

### **Accords de transition**

31. Un modèle de financement a été élaboré sur la base du nombre d'évêques actifs par Province et sur la meilleure estimation possible des salaires épiscopaux. Ce modèle suggère que le revenu total pourrait augmenter de 20 à 40% si la formule proposée était appliquée et si la moitié des Provinces qui ne versent actuellement aucune contribution annuelle commençaient à le faire de manière régulière.

32. Il est recommandé que l'adoption d'une telle formule lors de l'ACC17 (et de la Réunion des primats en janvier 2020) soit suivie d'une période de mise en œuvre de trois ans. Pendant cette période, l'ACO se concertera et négociera avec les Provinces au sujet de dispositions transitoires permettant à la nouvelle formule d'être pleinement mise en œuvre au plus tard en 2023. Les relations entre l'ACO et les primats/Secrétaires provinciaux seront particulièrement importantes pendant cette période de transition et pour les relations qui s'ensuivront.
33. Il est suggéré de mettre en place des accords de transition en particulier pour les Province dont la contribution doit augmenter considérablement et qui ne pourront pas y faire face d'un seul coup.
34. Dans le cas où l'application de la formule de calcul proposée résulterait en un abaissement de la contribution, il est proposé que l'ACO négocie avec la Province concernée afin de maintenir la contribution au niveau actuel, notamment en proposant que la différence entre la contribution calculée et la contribution actuellement versée soit réservée à certains objectifs spécifiques présentant un intérêt particulier pour la Province concernée.

### **Conséquences pour les Provinces qui ne contribuent pas au budget de l'ACC**

35. Le Comité permanent discute régulièrement de l'introduction d'une sanction opérationnelle dans le cas où une Province ne contribuerait pas au budget de l'ACC. Nous proposons que cette sanction consiste en un non-remboursement des dépenses encourues par les représentants d'une Province qui ne verse pas de contribution provinciale. Cela signifie que la participation aux réunions de l'ACC ou des primats sera à la charge du participant ou de la Province dont il dépend, et non à la charge de l'ACC.

### **Engagements de l'ACO**

36. L'ACO s'efforcera de collecter des fonds non affectés et affecté auprès de donateurs externes. À cette fin, l'ACO créera un service dédié de collecte de fonds afin d'obtenir des sources de revenus supplémentaires provenant de trusts, de fondations et de donateurs importants.
37. L'ACO établira régulièrement des rapports financiers transparents faisant état de ses revenus et de ses dépenses, et de son travail.

### **Recommandations**

38. Le Comité permanent souscrit aux principes énoncés dans le présent document, notamment :
  - Respecter le budget prévisionnel pour 2020-2025.
  - Augmenter les dépenses non-affectées à 5% par an au-dessus de l'inflation britannique.
  - Mettre en œuvre une formule de calcul des contributions provinciales basée sur la taille de la Chambre des évêques de la province et les salaires épiscopaux moyens.
  - Instaurer une période de transition de trois ans au cours de laquelle les contributions seront négociées entre l'ACO et les Provinces.
  - Collecter des fonds de manière plus proactive, au-delà des contributions provinciales.
39. Le Comité permanent demande un examen approfondi de la part du Comité financier et de gestion inter-anglican (*Inter-Anglican Finance and Administration Committee*, « IAFAC ») et une proposition à soumettre à l'ACC17.

*David White*  
*Directeur de l'exploitation*

**ANGLICAN CONSULTATIVE COUNCIL**  
**Inter Anglican Budget Contributions**

as at 11.4.19

|                         |                  | 2014             | 2015             | 2016             | 2017             | 2018             | Total for last 5 years |
|-------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------------|
|                         |                  | Received<br>£    | Received<br>£    | Received<br>£    | Received<br>£    | Received<br>£    | Received<br>£          |
| Aotearoa New Zealand    | Province         | 53,050           | 45,597           | 55,190           | 56,850           | 62,921           | 273,608                |
| Australia               | Province         | 100,000          | 100,000          | 100,000          | 104,030          | 110,270          | 514,300                |
| Bangladesh              | Province         | -                | -                | 1,960            | 1,030            | 1,090            | 4,080                  |
| Brazil                  | Province         | 4,761            | 5,030            | -                | -                | -                | 9,791                  |
| Burundi                 | Province         | 500              | -                | -                | 752              | -                | 1,252                  |
| Canada                  | Province         | 56,654           | 51,128           | 58,339           | 58,484           | 60,091           | 284,696                |
| Central Africa          | Province         | -                | 3,416            | -                | 3,902            | -                | 7,318                  |
| Central America         | Province         | 2,648            | 2,715            | -                | 5,608            | -                | 10,971                 |
| Chile                   | Province (2018)  | n/a              | n/a              | n/a              | n/a              | n/a              | n/a                    |
| Congo                   | Province         | -                | -                | -                | -                | -                | -                      |
| England                 | Province         | 507,687          | 517,840          | 525,608          | 538,690          | 571,010          | 2,660,835              |
| Hong Kong               | Province         | 36,260           | 37,350           | 37,720           | 38,850           | 41,180           | 191,360                |
| Indian Ocean            | Province         | -                | 2,570            | 5,190            | 5,350            | 5,658            | 18,768                 |
| Ireland                 | Province         | 39,250           | 40,430           | 41,000           | 42,050           | 42,683           | 205,413                |
| Japan                   | Province         | 25,960           | 26,740           | 27,010           | 27,820           | 29,490           | 137,020                |
| Jerusalem & Middle East | Province         | 7,210            | 7,430            | 7,500            | -                | 15,920           | 38,060                 |
| Kenya                   | Province         | 2,100            | 2,100            | 2,100            | 2,100            | 2,800            | 11,200                 |
| Korea                   | Province         | -                | -                | 826              | 1,030            | 7,950            | 9,806                  |
| Melanesia               | Province         | 2,660            | 2,740            | 2,770            | 2,850            | 3,020            | 14,040                 |
| Mexico                  | Province         | -                | 5,284            | 2,770            | 3,031            | -                | 11,085                 |
| Myanmar                 | Province         | 4,990            | 637              | 5,190            | 1,000            | 1,584            | 13,401                 |
| Nigeria                 | Province         | -                | -                | -                | -                | -                | -                      |
| North India             | Province         | 2,300            | -                | -                | -                | -                | 2,300                  |
| Pakistan                | Province         | -                | -                | -                | -                | -                | -                      |
| Papua New Guinea        | Province         | -                | 4,750            | 2,430            | 2,500            | -                | 9,680                  |
| Philippines             | Province         | 3,179            | 3,280            | 2,836            | 3,394            | 3,564            | 16,253                 |
| Rwanda                  | Province         | -                | -                | -                | -                | -                | -                      |
| Scotland                | Province         | 28,620           | 29,480           | 30,370           | 31,280           | 32,500           | 152,250                |
| South East Asia         | Province         | 7,225            | -                | 7,430            | 7,430            | -                | 22,085                 |
| South India             | Province         | -                | 3,170            | -                | -                | -                | 3,170                  |
| South America           | Province         | 4,640            | 4,640            | 4,970            | 5,906            | 6,142            | 26,298                 |
| Southern Africa         | Province         | -                | 18,762           | 12,466           | 15,696           | 29,287           | 76,211                 |
| South Sudan             | Province         | -                | -                | 2,761            | -                | 860              | 3,622                  |
| Sudan                   | Province         | -                | -                | -                | -                | 1,474            | 1,474                  |
| Tanzania                | Province         | -                | -                | -                | -                | -                | -                      |
| Uganda                  | Province         | -                | -                | -                | -                | -                | -                      |
| The Episcopal Church    | Province         | 204,772          | 221,059          | 297,103          | 310,162          | 249,064          | 1,282,161              |
| Wales                   | Province         | 41,600           | 42,500           | 43,300           | 43,700           | 46,322           | 217,422                |
| West Africa             | Province         | -                | -                | -                | -                | -                | -                      |
| West Indies             | Province         | 19,670           | 20,260           | 20,460           | 21,070           | 22,330           | 103,790                |
| Ceylon                  | Extra-provincial | -                | 2,350            | -                | 2,440            | 2,653            | 7,443                  |
| Bermuda                 | Extra-provincial | -                | -                | -                | -                | -                | -                      |
| Lusitanian Church       | Extra-provincial | 824              | 734              | 891              | 922              | 935              | 4,307                  |
| Spanish Episcopal       | Extra-provincial | -                | -                | -                | -                | 1,200            | 1,200                  |
| <b>Total</b>            |                  | <b>1,156,561</b> | <b>1,201,992</b> | <b>1,298,191</b> | <b>1,337,927</b> | <b>1,351,998</b> | <b>6,346,669</b>       |
| <b>Contributing</b>     |                  | <b>23</b>        | <b>27</b>        | <b>26</b>        | <b>28</b>        | <b>26</b>        | <b>35</b>              |
| <b>Not contributing</b> |                  | <b>20</b>        | <b>16</b>        | <b>17</b>        | <b>15</b>        | <b>17</b>        | <b>8</b>               |